

**2010-2011, second semestre**

**DÉCRIRE  
LA SOCIÉTÉ  
FRANÇAISE**

*Troisième recueil*

*Contient les TD et exercices des séances 5 à 7*

## Séance n° 5. Exercice

**Tableau n° 1. Taux de mortalité (pour 100 000) par suicide chez les travailleurs salariés selon la catégorie socioprofessionnelle**

	Nb décès 1976-2002	Taux 1976-1982	Taux 1997-2002	Taux 1976-2002
Cadres	119	8,2	11,7	11,0
Professions intermédiaires	327	16,8	15,6	17,7
Employés	306	25,2	26	26,3
Ouvriers	1227	26,9	33,1	31,8

Lecture : entre 1976 et 1982, le taux de suicide chez les cadres est de 8,2 pour 100 000.

Champ : hommes âgés de 15 à 64 ans, France métropolitaine

Source : Institut national de veille sanitaire (InVS), à partir des fichiers DADS (Déclaration annuelle des données sociales), RNIPP (Répertoire national d'identification des personnes physiques), CepiDc (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm).

**Tableau n° 2. Répartition des tués par accident de la circulation selon la catégorie socioprofessionnelle en France métropolitaine en 2007**

	Nombre de tués	Part de la catégorie socioprofessionnelle dans la population de 15 ans ou plus
Cadre supérieur, profession libérale, chef d'entreprise	101	5,4%
Ouvrier	758	12,1%
Total	4620	100,0%

Lecture : 101 cadres supérieurs, professions libérales, chefs d'entreprise, sont morts dans un accident de la circulation en 2007. Les cadres supérieurs, professions libérales, chefs d'entreprise, représentent 5,4% de la population de 15 ans ou plus.

Source : bulletins d'analyse de des accidents corporels de la circulation remplis par les forces de l'ordre.

**Question n° 1**

Tableau n°1

- Sur la période 1976-2002, dans quelle catégorie socioprofessionnelle la fréquence du suicide est-elle la plus élevée ? Dans quelle catégorie est-elle la moins élevée ? (2 points)
- Décrivez les évolutions des taux de suicide entre la période 1976-1982 et la période 1997-2002, selon les catégories socioprofessionnelles. (3 points)
- Entre ces deux périodes, l'écart entre le taux de suicide des cadres et le taux de suicide des ouvriers augmente-t-il ou diminue-t-il ? (3 points)

**Question n° 2**

Tableau n° 2

- Quelle est la part des cadres supérieurs, professions libérales, chef d'entreprise parmi les tués par accident de la circulation ? Quelle est la part des ouvriers ? (2 points)
- De ces deux catégories socioprofessionnelles, laquelle est sous-représentée parmi les tués par accident de la circulation ? Laquelle est sur-représentée ? (3 points)

**Question n° 3**

« La régularité des données statistiques se retrouve même dans des faits qui sont en dehors de la moyenne. » Émile Durkheim, *Le suicide*, 1897

Bien que les statistiques des catégories socioprofessionnelles n'existaient pas en son temps, montrez en quoi les chiffres que vous venez d'étudier illustrent cette phrase de Durkheim. (7 points)

**Différentes nomenclatures possibles****La nomenclature française**

1. Agriculteurs exploitants	Agriculteurs exploitants
	Artisans
	Commerçants et assimilés
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
	Professions libérales et assimilés
	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres d'entreprise
	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	Techniciens
4. Professions Intermédiaires	Contremaîtres, agents de maîtrise
	Employés de la fonction publique
	Employés administratifs d'entreprise
	Employés de commerce
5. Employés	Personnels des services directs aux particuliers
	Ouvriers qualifiés
	Ouvriers non qualifiés
6. Ouvriers	Ouvriers agricoles
	Anciens agriculteurs exploitants
	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	Anciens cadres et professions intermédiaires
7. Retraités	Anciens employés et ouvriers
	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
8. Autres personnes sans activité professionnelle	Inactifs divers (autres que retraités)

## La nomenclature italienne

TABLEAU 2  
DETAIL DES POSITIONS DANS LA PROFESSION DE LA NOMENCLATURE ISTAT (14 POSTES)

1- Chefs d'entreprises et professions libérales ( <i>imprenditori, liberi professionisti</i> )	— Chefs d'entreprise (avec et sans salariés) — Professions libérales (avec et sans salariés)
2- Travailleurs indépendants ( <i>lavoratori in proprio</i> )	— Travailleurs indépendants (avec et sans salariés) — Travailleurs à domicile pour le compte d'entreprises
3- Aides ( <i>coadiuvanti</i> )	— Aides familiaux
4- Cadres et employés ( <i>dirigenti e impiegati</i> )	— Cadres supérieurs ( <i>dirigenti</i> ) — Membres des carrières de direction ( <i>Appartenenti carriera direttiva</i> ) — Employés ( <i>Impiegati</i> ) — Membres des catégories spéciales (professions intermédiaires)
5- Salariés « manuels » ( <i>Lavoratori dipendenti</i> )	— Ouvriers spécialisés et qualifiés — Contremaîtres, chefs d'atelier — Ouvriers sans qualification — Apprentis — Militaires de carrière et Forces Armées (jusqu'au grade de caporal)

Sources : ISTAT

Pour caractériser la profession, l'ISTAT [l'institut national de statistique italien] prenait en compte le type de travail (sa caractéristique technique : industriel, commerçant, médecin, comptable, etc.), la nature de l'effort fourni dans l'activité (à dominante manuelle ou intellectuelle) et l'objet sur lequel s'exerce l'activité. Il s'agissait donc de classer des métiers manuels (*arti* ou *mestieri*) ou intellectuels (*professioni* ou *arti liberali*) en fonction des secteurs d'activité (l'administration, l'agriculture et la pêche, les transports, le commerce, etc.). La classification des professions comportait ainsi 9 groupes de professions, 53 sous-groupes et 247 professions. Le statut professionnel et la distinction privé/public n'apparaissent pas à ce niveau. (...)

La nature de l'activité, indépendante ou salariée, est ici fondamentale. Les trois premières catégories sont considérées comme des professions indépendantes. Les professions libérales sont enregistrées avec les chefs d'entreprises pour cette raison, alors qu'elles apparaissent avec les cadres et professions intellectuelles du supérieur dans la nomenclature française. La catégorie *aides familiaux* fait référence à toute la main-d'oeuvre familiale employée dans les petites et moyennes entreprises italiennes. Elle apparaît ici comme une catégorie à part entière étant donné son importance dans la structure de l'emploi en Italie. Ces personnes sont cependant considérées comme des travailleurs indépendants et non comme des salariés. Ces derniers se réduisent à deux catégories dont la distinction repose sur le caractère manuel ou « intellectuel » de l'activité.

Les *dirigenti* et *impiegati* sont pourtant des salariés mais ne rentrent pas dans la catégorie *lavoratori dipendenti* qui correspond donc en italien essentiellement aux ouvriers auxquels s'ajoutent les contremaîtres et chefs d'atelier, c'est dire tous les travailleurs manuels salariés. La catégorie *Impiegati* (employés) est une catégorie fourre-tout où se retrouvent aussi bien des professions intermédiaires à faible niveau de qualification que des cadres supérieurs. Cela est dû aussi à l'acception très restrictive des *dirigenti*. Ne rentre dans cette catégorie que l'élite des cadres. De plus, les conventions et les normes nationales qui contribuent à définir et à délimiter la catégorie ne sont pas aussi précises et importantes qu'en France où la construction de cette catégorie renvoie à une histoire sociale, syndicale et politique bien particulière. L'intégration aux *dirigenti* ou *impiegati* varie donc fortement d'une entreprise à une autre, les niveaux de qualification et de diplômes étant tout aussi hétéroclites. Beaucoup de *laureati* (diplôme de fin d'études universitaires) sont embauchés comme *impiegati* et deviennent *dirigenti* avec l'ancienneté.

La comparaison avec la France est éclairante. Au niveau agrégé de la nomenclature française de l'INSEE, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires

et les employés constituent trois catégories distinctes, alors qu'elles sont regroupées dans une seule et même position professionnelle, *dirigenti e impiegati*, dans la nomenclature ISTAT. Au même niveau agrégé, on distingue dans le cas italien les chefs d'entreprises d'une part, des artisans et petits entrepreneurs d'autre part, alors qu'ils ne constituent qu'une seule et même catégorie pour l'INSEE. Les professions libérales sont regroupées avec les chefs d'entreprise par l'ISTAT, dans la mesure où elles bénéficient d'un triple prestige social très marqué dans la société italienne. Ce sont à la fois des activités indépendantes, intellectuelles, et à niveau de revenu élevé. La place de l'économie familiale dans la société italienne, liée à l'importance de la petite et moyenne entreprise, explique la considération à part des aides familiaux qui n'a aucune raison d'être à ce niveau dans la classification française. Autre différence, les agriculteurs sont regroupés avec les travailleurs indépendants dans la nomenclature de l'ISTAT, alors qu'ils apparaissent en tant que tels dans celle de l'INSEE.

[Marco Oberti, « Usages et limites des nomenclatures socioprofessionnelles pour l'analyse sociologique : le cas italien », *Sociétés contemporaines*, 2002, n° 45-46]

### La nomenclature allemande

<i>Arbeiter</i> (ouvriers)
<i>Angestellte</i> (cols blancs, non-manuels)
<i>Selbständige</i> (indépendants)
<i>Beamte</i> (fonctionnaires)
<i>Mithelfende Familienangehörige</i> (aides familiaux)

### La nomenclature britannique

1. Managers and Senior Officials (dirigeants et hauts fonctionnaires)
2. Professional Occupations
3. Associate Professional and Technical Occupations
4. Administrative and Secretarial Occupations
5. Skilled Trades Occupations (professions qualifiées du commerce)
6. Personal Service Occupations (professions de service aux personnes)
7. Sales and Customer Service Occupations (professions de la vente et du service au client)
8. Process, Plant and Machine Operatives (opérateurs d'usine)
9. Elementary Occupations (professions « de base », non qualifiées)

### L'élaboration d'une nomenclature : les métiers féminins moins bien décrits

Dans la nomenclature socioprofessionnelle de l'Insee, on peut ainsi opposer les emplois masculins, découpés finement en métiers, distingués en fonction des systèmes productifs, hiérarchisés selon les niveaux de qualification, aux emplois féminins où les qualifications sont peu précisées et les hiérarchies peu présentes. Ainsi en est-il du domaine féminin de la santé et du travail social qui est le seul où la notion de cadre, pourtant définie dans les conventions collectives de branche, n'a pas d'équivalent statistique ou encore du groupe féminin des employés qui, à l'inverse de celui des ouvriers, ne permet pas de distinguer salariés qualifiés et non qualifiés. D'un point de vue quantifié, les professions féminines sont trois fois moins nombreuses que les professions masculines et elles ont

en moyenne des effectifs trois fois supérieurs<sup>1</sup>. Le groupe des employés constitue sans nul doute le meilleur exemple de cette différence de représentation des professions féminines et masculines : d'un côté, les deux professions les plus féminines, celles de secrétaire et d'assistante maternelle (composées à 99% de femmes), regroupent 1,1 million de salarié-e-s ; de l'autre la profession la plus masculine, celle d'agent technique des eaux et forêts (composée à 98% des hommes) ne représente que 2000 salariés.

[Thomas Amossé, « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, avril 2004]

## La mise en œuvre d'une nomenclature

### Classements socioprofessionnels à l'enquête sur l'emploi et au recensement de population de 1982

(Champ : actifs occupés, n'ayant pas changé d'emploi en 1982)

Situation professionnelle à l'enquête sur l'emploi (avril-mai 1982)	Situation au recensement (mars 1982)			
	Même profession	Même CS*, prof. diff.	Même GS*, CS diff.	GS différent
<b>1. HOMMES</b>				
Prof. interm.	41,8			26,9
Employés	59,3			22,6
Ouvriers	48,7			6,5
<b>2. FEMMES</b>				
Prof. interm.	59,9			22,2
Employés	64,7			9,6
Ouvriers	43,8			11,2

\* CS : catégorie socioprofessionnelle, GS : groupe socioprofessionnel

Un appariement des réponses fournies par les mêmes personnes au recensement de mars 1982 et à l'enquête sur l'emploi d'avril 1982 a été réalisé par l'INSEE. Il permet de constater que le groupe socioprofessionnel des employés est, chez les femmes, celui qui donne lieu aux descriptions les plus stables. Parmi celles qui sont classées employées à l'enquête sur l'emploi, 9,6% seulement relèvent au recensement d'un autre groupe socioprofessionnel.

Les repérages sont un peu moins stables pour les ouvrières (11,2% de divergence). Chez les hommes, en revanche, le classement comme ouvrier est beaucoup plus sûr que celui comme employé : 6,5% seulement des ouvriers au sens de l'enquête sur l'emploi, mais 22,6% des employés sont dans un groupe socioprofessionnel différent au recensement. Pour les deux sexes, le classement parmi les professions intermédiaires est une opération incertaine.

L'étiquetage d'une femme comme employée, celui d'un homme comme ouvrier s'inscrivent donc dans le sens d'une pente « naturelle » au long de laquelle les procédures de description (par les enquêtés, puis par les nomenclaturistes et les chiffreuses) « marchent bien », tandis que la figure de l'homme employé, apparaissant comme *a priori* peu probable, donne lieu à des classements plus hasardeux.

[Alain Chenu, *Sociologie des employés*, 2005, La Découverte, p. 20-22]

<sup>1</sup> Sur les 455 professions que compte la nomenclature des PCS, 107 sont majoritairement féminines, 348 majoritairement masculines. D'après le recensement de la population de 1999, elles ont respectivement des effectifs moyens de 96 000 et 37 000 personnes.

**Lire ce texte extrait du rapport « Évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles » rédigé en 1999 par Hedda Faucheux et Guy Neyret, inspecteurs généraux de l'INSEE**

**« PROPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'UN ARBITRAGE**

**Deux niveaux de qualification chez les employés**

C'est un leitmotiv qui revient dans de très nombreux entretiens [réalisés avec des statisticiens et des professionnels ayant à utiliser les catégories socioprofessionnelles], celui d'une gêne exprimée devant l'extrême hétérogénéité du groupe des employés, où s'amalgament d'un côté personnes disposant d'un bon capital scolaire, d'une position sociale bien assise et de revenus honorables, de l'autre personnes très faiblement rémunérées, en position instable et précaire, et de faible qualification professionnelle reconnue (même si, au sein des jeunes générations, elles peuvent disposer d'une formation générale de niveau Bac). La difficulté est que, à la différence des ouvriers, les conventions collectives qui s'appliquent aux employés n'ont pas en France pour tradition de discriminer globalement entre employés qualifiés et employés non (ou peu) qualifiés ; un tel langage ne fait pas partie des pratiques institutionnelles françaises, n'est pas intériorisé par les personnes concernées, et les détails introduits dans les classifications professionnelles de telle ou telle branche paraissent souvent de faible pertinence, sinon même largement artificiels (ceci d'autant plus que, là plus encore qu'ailleurs, ce n'est pas le niveau de formation générale qui fonde la reconnaissance de la qualification, ne constituant pas une certification de l'acquisition effective d'un métier, d'une compétence directement professionnelle). (...)

***Le classement des « professeurs des écoles »***

Depuis la création au début des années quatre-vingt-dix d'un nouveau corps de « professeurs des écoles », appelés à se substituer progressivement aux instituteurs, l'INSEE est dans l'embarras pour décider de son classement socioprofessionnel. D'un côté, il s'agit bien d'un corps de catégorie A au sens du Statut de la Fonction Publique, dont les ressortissants, titulaires d'une licence, seraient sociologiquement assez proches des professeurs certifiés de l'enseignement secondaire, ce qui justifierait leur classement dans le groupe des cadres. De l'autre, on est gêné de les classer différemment des instituteurs, classés en professions intermédiaires, alors qu'ils exercent strictement la même profession. A la date d'aujourd'hui, la disproportion numérique demeure encore manifeste (dans un partage grosso modo 1/3 – 2/3) mais elle est appelée à évoluer progressivement, non seulement au fil des recrutements nouveaux mais aussi des reclassements progressifs d'anciens instituteurs dans ce nouveau corps.

En réalité, le changement statutaire intervenu peut être considéré comme l'aboutissement d'une évolution sociologique bien antérieure, qui venait modifier substantiellement la « figure » traditionnelle de l'instituteur juste titulaire du baccalauréat ; et sans doute peut-on penser qu'une bonne majorité des générations d'instituteurs recrutées dans la décennie quatre-vingt était déjà titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (ce point pourrait aisément être vérifié à partir de la dernière enquête emploi). C'est pourquoi, alors que d'importants flux de départs en retraite affecteront dans les prochaines années les générations anciennes d'instituteurs, et sous réserve de quelques vérifications statistiques croisant pyramide d'âge et niveau de diplôme de cette catégorie, il pourrait être préférable de saisir l'occasion de la prochaine rénovation de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour basculer globalement instituteurs et professeurs des écoles au sein de la catégorie des cadres, en créant en son sein, à côté de la catégorie socioprofessionnelle 34 « professeurs et professions scientifiques » une nouvelle catégorie socioprofessionnelle « professeurs de l'enseignement primaire ». Certes, ce basculement, majorant de quelque 25% le total du groupe « cadres et professions intellectuelles supérieures », entraînera de sérieuses discontinuités dans les séries statistiques ; mais il est, tôt ou tard, inéluctable ! (...)

### ***Supprimer la distinction entre « gros », « moyens » et « petits » agriculteurs***

A première vue, cette proposition peut paraître incongrue, alors qu'avait été fortement dénoncée, dans les années soixante-dix, l'absence d'une telle distinction... En réalité, il semble bien que cette innovation soit venue bien tard et ait dès aujourd'hui – et plus encore demain ! – perdu une bonne partie de sa signification.

Il n'existe aujourd'hui qu'un nombre restreint de « petits » agriculteurs, guère davantage de « moyens », tandis que les agriculteurs sur supposées « grandes » exploitations constituent désormais près de 60% de cette catégorie socioprofessionnelle (au lieu de 20% en 1982). De même que les mineurs ou les marins pêcheurs de jadis, la petite exploitation agricole est aujourd'hui une catégorie sociale dont la distinction ne s'impose plus.

Dans ces conditions, et constatant de surcroît qu'en fait très peu d'utilisateurs hors INSEE sont en mesure de pratiquer ces ventilations du fait des contraintes spécifiques de collecte qu'elles entraînent, il paraîtrait avisé de ne pas poursuivre plus avant dans cette voie, et de renoncer pour l'avenir à toute différenciation selon la taille de l'exploitation. On pourrait cependant, comme c'est déjà le cas pour les exploitants forestiers, retirer de cette catégorie socioprofessionnelle les « très gros » exploitants agricoles, par exemple ceux qui emploient plus de 9 salariés (ils sont au nombre de 5 000 environ selon l'enquête emploi, soit 1% de la catégorie socioprofessionnelle) et les reclasser de préférence avec la catégorie socioprofessionnelle « chefs d'entreprises de 10 salariés et plus.

## **AUTRES SUGGESTIONS**

(...)

### ***Les personnes en grave déficit d'identité professionnelle***

Nous l'avons vu plus haut, derrière le reproche formulé par nombre d'interlocuteurs que la catégorie socioprofessionnelle ne rende pas compte de la précarité d'emploi se cache souvent le souci de mieux repérer les personnes sans identité professionnelle reconnue, dont les parcours professionnels sont erratiques et donc susceptibles d'entraîner au mois le mois des fluctuations aléatoires dans la codification de l'emploi effectivement exercé (voire rendant cet emploi inclassable lorsque le libellé se limite à des indications telles que « en stage », « en CES », etc.). De même en est-il de chômeurs de très longue durée risquant de ne jamais retrouver un emploi correspondant à leur ancienne qualification, devenue totalement obsolète. *A contrario*, est contestée la rubrique introduite en 1982 isolant (parmi les inactifs) les « chômeurs n'ayant jamais travaillé » où peuvent se retrouver aussi bien des jeunes récemment diplômés de l'enseignement technique ou de l'enseignement supérieur que des personnes sans qualification professionnelle. (...)

Plus précisément, ces explorations devraient conduire à éclairer les questions suivantes :

1. S'agissant des chômeurs de très longue durée, est-il possible de repérer statistiquement sans trop d'aléas ceux frappés durablement d'un grave déclassement professionnel ? Et dans cette hypothèse, le choix est-il de les regrouper dans une rubrique spécifique ? Ou de tenter autant que possible de les classer selon l'emploi recherché ?
2. Peut-on discriminer aisément, parmi les chômeurs actuellement classés comme « n'ayant jamais travaillé », entre ceux susceptibles de faire valoir une qualification explicite sur le marché du travail (jeunes diplômés par exemple) et ceux démunis d'une réelle identité professionnelle ?
3. Plus généralement, convient-il, et sur la base de quels critères, d'isoler dans une catégorie socioprofessionnelle spécifique les emplois totalement déqualifiés, quasiment non désignables ? (Rappelons que la PCS actuelle classe conventionnellement ces cas sous la rubrique 67 99 « ouvriers non qualifiés divers de type industriel » s'ils sont de sexe masculin, ou 54 99 « employés ne donnant aucune indication sur leur profession » s'ils sont de sexe féminin. La première englobe à l'enquête emploi environ 100 000 personnes, et la seconde quelques milliers seulement).

### ***Le cas des (nouveaux...) indépendants***

Certains de nos interlocuteurs ont soulevé la question du classement des personnes à statut hybride, travaillant non comme salariés mais en « free-lance » tout en restant subordonnés à un (ou à un très petit nombre) donneur d'ordre principal, en soulignant que l'évolution de la société va, à l'exemple

d'autres pays (Italie, Pays-Bas, Grande-Bretagne), dans le sens d'une porosité accrue de la frontière entre salariés et non salariés. Ces personnes seraient susceptibles de se rencontrer aux diverses positions de l'échelle sociale, cadres devenant « experts », « consultants », journalistes indépendants vivant de « piges », techniciens en informatique ou dessinateurs, mais aussi secrétaires exerçant en télétravail à leur domicile, chauffeurs routiers à qui leur entreprise d'origine aurait suggéré de s'installer à leur compte tout en leur garantissant un volume d'affaires suffisant, etc. Ces « nouveaux indépendants » se distingueraient des non-salariés traditionnels (artisans, commerçants, professions libérales) par une précarité sensiblement plus forte, en ce qu'ils auraient rarement « pignon sur rue », seraient peu susceptibles de développer une clientèle suffisamment diversifiée et une notoriété leur permettant de constituer un réel fonds de commerce, et n'entreraient pas enfin dans les critères leur ouvrant droit à reconnaissance par les institutions consulaires traditionnelles (chambres de métiers, de commerce, de professions libérales...). (...)

### ***Discriminer davantage parmi les cadres***

Plusieurs personnes ont attiré notre attention sur l'hétérogénéité croissante de la catégorie « cadre ». Elle est en forte croissance numérique, mais cette progression se fait avant tout « vers le bas », de personnes à qui souvent ne sont pas réellement déléguées de responsabilités au nom de leur entreprise (avec la tendance au raccourcissement des lignes hiérarchiques, les « cadres de structure », investis de responsabilités hiérarchiques, sont au contraire moins nombreux, et du coup leur position sociale relative au contraire tend à s'élever). (...) La demande serait plutôt de discriminer en 3 groupes : les cadres dirigeants, proches socialement des chefs d'entreprises et mandataires sociaux, à qui de très larges délégations de pouvoir sont accordées, les cadres de structure exerçant effectivement des responsabilités hiérarchiques (chefs de service, responsables d'établissements...), et les autres, les « cadres experts », cadres techniques... »

---

### ***Question***

Parmi les six propositions de réforme des catégories socioprofessionnelles, choisissez-en trois. Pour chacune de ces trois propositions, vous devez répondre à quatre questions :

- Quels sont les problèmes et les critiques auxquels cette proposition tente-t-elle de répondre ?
- En quoi serait-elle susceptible d'y répondre ?
- Quels autres problèmes risquent alors de se poser ?
- Cette proposition vous paraît-elle appropriée ? Pourquoi ?

(Il est recommandé de vous aider du cours.)

**1. L'évolution des catégories socioprofessionnelles****Tableau n° 1. Les effectifs des groupes socioprofessionnels en 1975 et 2006**

En milliers

<i>Groupe socioprofessionnel</i>	<i>1975</i>	<i>2006</i>
Agriculteurs	1691	560
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1767	1 550
Cadres	1552	4 023
Professions intermédiaires	3480	6 419
Employés	5362	7 464
Ouvriers	8118	6 090
<b>Total population active</b>	<b>22042</b>	<b>26 106</b>

Nomenclature : PCS (1982).

Source : recensement pour 1975.

Les « chômeurs n'ayant jamais travaillé » ne sont pas affectés à un groupe socioprofessionnel. C'est pourquoi le total n'est pas exactement égal à la somme des chiffres indiqués dans le tableau.

**2. La composition socioprofessionnelle de quelques populations****Tableau n° 2. La répartition socioprofessionnelle des hommes détenus et des hommes dans la population générale en 1999**

En %

<i>Groupe socioprofessionnel</i>	<i>Hommes en prison</i>	<i>Ensemble des hommes</i>
Agriculteurs	0,9	4,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,9	7,9
Cadres supérieurs	3,3	13,2
Professions intermédiaires	9,6	17,8
Employés	11,8	11,3
Ouvriers	49,8	36,4

Source : Insee, Administration pénitentiaire et état civil, enquête emploi

**Tableau n° 3. L'origine sociale des élèves de la 6ème aux classes préparatoires (en %)**

	Elèves de 6ème en 1995	Ensemble bacheliers en 2001	Bacheliers généraux en 2001	Bacheliers généraux avec mention en 2001	Inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles en 2002
Ouvriers, inactifs*	38	29	19	15	9
Employés	18	16	14	11	7
Agriculteurs, artisans, commerçants	11	11	10	9	9
Professions intermédiaires	17	21	24	23	20
Cadres supérieurs, professions libérales	16	23	33	42	55
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(\*) Les inactifs sont des personnes de milieu social très proche de celui des ouvriers.

Source : ministère de l'éducation nationale – Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance, suivi après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995

**Tableau n° 4. Origine sociale des députés élus en 2007 (en %)**

Agriculteurs	2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	8
Cadres, Ingénieurs, professions intellectuelles supérieures	59
Professions libérales	22
Professions intermédiaires	8
Employés	1
Ouvriers	0
<b>Total</b>	<b>100</b>
Secteur privé	51
Fonctionnaires et assimilés	49

Source : Assemblée nationale.

### 3. Les inégalités selon la catégorie socioprofessionnelle

**Tableau n° 5. Les niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006**

Personne	montants annuels en euros							
	Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (en %)
Agriculteur <sup>1</sup>	17 890	6 480	15 060	30 400	4,7	2,3	2,0	24,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	26 740	7 620	19 070	49 520	6,5	2,5	2,6	18,9
Cadre et profession intellectuelle supérieure	33 480	17 040	29 330	51 930	3,0	1,7	1,8	2,5
Profession intermédiaire	23 110	13 280	21 290	33 890	2,6	1,6	1,6	4,5
Employé	18 350	10 350	17 170	26 760	2,6	1,7	1,6	10,8
Ouvrier	16 770	9 880	16 070	24 080	2,4	1,6	1,5	13,1
Retraité	21 540	10 660	17 690	34 650	3,3	1,7	2,0	9,6
Autre personne sans activité professionnelle	18 040	7 840	14 750	30 360	3,9	1,9	2,1	24,6
<b>Ensemble</b>	<b>20 600</b>	<b>9 720</b>	<b>17 600</b>	<b>33 190</b>	<b>3,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>13,2</b>

1. Les niveaux de vie des agriculteurs ne sont pas directement comparables à ceux des autres catégories. Relevant de différents régimes d'imposition, les revenus agricoles sont réestimés en fonction de ces régimes.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 880 euros.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

**Tableau n° 6. Le patrimoine selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1992 et 2004**

Catégorie sociale du ménage (*)	Patrimoine médian relatif (**) (1992)	Patrimoine médian relatif (2004)
Agriculteurs	155,2	171,8
Petits indépendants	209,8	168,0
Gros indépendants	635,9	490,6
Professions libérales	511,7	338,4
Cadres	226,1	204,6
Professions intermédiaires	144,5	125,9
Employés	31,5	28,0
Ouvriers qualifiés	66,2	74,6
Ouvriers non qualifiés	12,5	9,8

(\*) Les retraités et les inactifs ayant déjà travaillé sont classés dans la catégorie correspondant à leur ancienne activité.

(\*\*) Patrimoine médian relatif : (patrimoine médian de la strate / patrimoine médian de l'ensemble des ménages) x 100.

Source : INSEE, enquêtes patrimoine

**Tableau n° 7. Espérance de vie totale et sans incapacité à 35 ans selon la catégorie de profession des hommes et des femmes, 2003**

Profession et catégorie sociale	Répartition dans la population (%)	Espérance de vie (années)						Espérance de vie totale (années) (b)
		Avec ou sans difficultés dans les activités de soins personnels (incapacités de type III)			Avec ou sans problèmes fonctionnels physiques et sensoriels (incapacités de type I)			
		avec	sans (a)	rapport** (a/b)	avec	sans (a)	rapport** (a/b)	
<b>Hommes, 35 ans</b>								
Cadres supérieurs	16 %	2,1	44,5	96 %	12,6	34,0	73 %	<b>46,6</b>
Professions intermédiaires	21 %	2,4	42,4	95 %	14,0	30,8	69 %	<b>44,8</b>
Agriculteurs exploitants	6 %	2,9	42,4	94 %	16,3	29,0	64 %	<b>45,3</b>
Indépendants	10 %	2,5	41,9	94 %	14,3	30,1	68 %	<b>44,4</b>
Employés	10 %	3,1	39,0	93 %	13,7	28,4	67 %	<b>42,1</b>
Ouvriers	34 %	3,4	37,5	92 %	16,5	24,4	60 %	<b>40,9</b>
Inactifs*	3 %	8,7	21,7	71 %	19,9	10,5	35 %	<b>30,4</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>3,0</b>	<b>39,8</b>	<b>93 %</b>	<b>15,1</b>	<b>27,7</b>	<b>65 %</b>	<b>42,8</b>
<b>Femmes, 35 ans</b>								
Cadres supérieures	8 %	4,4	46,5	91 %	15,5	35,4	70 %	<b>50,9</b>
Professions intermédiaires	14 %	4,4	45,4	91 %	17,7	32,1	65 %	<b>49,8</b>
Agricultrices exploitantes	5 %	6,2	43,9	88 %	20,7	29,4	59 %	<b>50,1</b>
Indépendantes	5 %	5,3	44,8	89 %	18,4	31,7	63 %	<b>50,1</b>
Employées	35 %	5,0	44,4	90 %	20,5	28,9	59 %	<b>49,4</b>
Ouvrières	12 %	6,1	42,5	87 %	21,8	26,8	55 %	<b>48,6</b>
Inactives*	21 %	5,6	41,1	88 %	21,2	25,5	55 %	<b>46,7</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>5,3</b>	<b>43,5</b>	<b>89 %</b>	<b>20,0</b>	<b>28,8</b>	<b>59 %</b>	<b>48,8</b>

(\*) Inactifs sans les retraités. Contient beaucoup de personnes connaissant des incapacités. Réintégrer les inactifs à leur catégorie professionnelle d'origine a pour effet de faire diminuer l'espérance de vie sans incapacité pour toutes les catégories, et plus particulièrement pour les ouvriers.

(\*\*) Proportion de l'espérance de vie totale indemne d'incapacité.

Source : échantillon démographique permanent et enquête de l'Insee sur la santé et les soins médicaux.

**Tableau n° 8. Évolution de la part de la population adulte obèse entre 1997 et 2006 selon la catégorie sociale**

	1997 (en %)	2006 (en %)
Artisans, commerçants	10,6	14,7
Agriculteurs	9,2	11,8
Ouvriers	8,8	13,8
Employés	7,8	13,2
Professions intermédiaires	6,3	10,3
Cadres supérieurs	5,8	7,1
Retraités	12,1	17,3
Inactifs	4,9	8,8
Total	8,2	12,4

Source : enquête Obépi (INSERM / TNS HEALTHCARE SOFRES / ROCHE) 2006, 23 747 individus de 15 ans et plus

**Tableau n° 9. Type de contrat des salariés selon la catégorie socioprofessionnelle**

En milliers. Source : Enquête emploi, 2004.

	<i>Salariés</i>	Intérimaires	Apprentis	CDD	Stagiaires et contrats aidés	Autres (dont CDI et fonctionnaire)
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>3217</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>184</b>	<b>14</b>	<b>3006</b>
Professions libérales	34	0	0	4	0	30
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	1238	3	1	144	5	1085
Cadres d'entreprises	1945	8	2	36	9	1890
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>5589</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>374</b>	<b>124</b>	<b>4998</b>
... de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	2250	7	10	237	77	1919
... administratives et commerciales des entreprises	1735	19	17	87	32	1580
Techniciens	1018	24	10	39	11	933
Contremaîtres, agents de maîtrise	587	4	2	12	3	567
<b>Employés</b>	<b>7114</b>	<b>60</b>	<b>94</b>	<b>715</b>	<b>227</b>	<b>6019</b>
... de la fonction publique	2683	9	6	299	131	2237
... administratifs d'entreprises	1707	28	16	117	48	1497
... de commerce	1059	15	36	108	20	880
Personnels des services directs aux particuliers	1665	9	36	190	27	1403
<b>Ouvriers</b>	<b>6128</b>	<b>367</b>	<b>164</b>	<b>412</b>	<b>89</b>	<b>5096</b>
... qualifiés	3981	150	34	160	47	3590
... non qualifiés	1865	214	119	181	37	1314
... agricoles	282	3	11	70	5	193

**Tableau n° 10. Les conditions de travail des salariés selon la catégorie socioprofessionnelle**

Pourcentage de salariés qui déclarent...

	Cadres et prof. intellectuel- les sup.	Professions intermé- diaires	Employés	Ouvriers	<b>Ensemble</b>
Que leur travail est répétitif	4,5	15,3	33,3	47,4	<b>28,0</b>
Respirer des fumées (1998)	11,3	16,7	16,1	31,9	<b>20,3</b>
Respirer des poussières (1998)	13,4	24,2	28,4	64,8	<b>36,3</b>
Respirer des produits toxiques (1998)	6,5	13,7	10,4	33,9	<b>17,7</b>
Manipuler des produits toxiques (1998)	8,4	18,8	15,9	36,7	<b>21,8</b>
Risquer des irradiations (1998)	3,8	4,7	2,6	3,1	<b>3,4</b>
Entendre une personne placée à 2 ou 3 mètres à condition qu'elle élève la voix	5,6	11,9	8,3	30,5	<b>14,7</b>
Ne pas pouvoir entendre une personne placée à 2 ou 3 mètres	0,9	1,7	1,4	8,6	<b>3,3</b>
Travailler 4 heures ou moins dans la journée	2,1	2,0	7,8	2,7	<b>4,1</b>
Plus de 4h à 6h	1,3	1,9	5,5	3,0	<b>3,3</b>
Plus de 6h à 7h	1,6	3,1	6,5	5,0	<b>4,5</b>
Plus de 7h à 8h	5,2	18,2	15,9	23,9	<b>17,0</b>
Plus de 8h à 9h	23,6	34,3	26,7	27,8	<b>28,5</b>
Plus de 9h à 10h	31,6	24,8	21,4	25,7	<b>25,0</b>
Plus de 10h à 11h	21,9	8,7	7,0	6,0	<b>9,4</b>
Plus de 11h	12,6	7,0	9,2	5,7	<b>8,2</b>

Source : enquête conditions de travail, 2005

#### 4. Différences de pratiques

**Tableau n° 11. Coefficients budgétaires de l'alimentation, du logement et de la culture et des loisirs selon la catégorie socioprofessionnelle**

Catégorie socioprofessionnelle (1)	2006		
	Alimentation(2)	Logement(3)	Culture et loisirs
Agriculteur	17,1	10,0	8,7
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	15,0	12,3	9,3
Cadre	12,4	12,3	10,8
Profession intermédiaire	14,1	14,0	9,2
Employé	14,3	19,3	7,9
Ouvrier	15,9	18,5	7,6
Retraité	18,7	17,3	9,3
Autre inactif	15,7	26,3	7,8
<b>Ensemble</b>	<b>15,5</b>	<b>16,2</b>	<b>9,0</b>

Source : INSEE, enquête budget des familles

**Tableau n° 12. Taux de départ en vacances selon la catégorie socioprofessionnelle**

Catégorie sociale	1994	1999	2004
Agriculteurs	24	33	38
Ouvriers	48	45	48
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57	60	67
Employés	65	63	63
Professions intermédiaires	80	79	78
Cadres et professions intellectuelles supérieures	86	87	90
Retraités	48	49	53
Autres inactifs	60	62	66
Enfants de moins de 15 ans, élèves, étudiants	71	71	73
<b>Ensemble</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>65</b>

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie.

**Tableau n° 13. Regarder la télévision selon la catégorie socioprofessionnelle**

Au cours des douze derniers mois, avez-vous regardé la télévision, que ce soit chez vous ou ailleurs ?	Tous les jours ou presque				Une ou plusieurs fois par semaine (y.c. le week end)	Seulement pendant certaines périodes ou les vacances	Occasionnellement ou rarement	Jamais
	plus de 4 heures par jour	de 2 à 4 heures par jour	moins de 2 heures par jour	total				
Agriculteurs exploitants	4	49	33	86	9	1	4	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4	30	35	69	21	3	5	2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2	25	30	56	30	4	7	3
Professions intermédiaires	3	40	31	74	18	3	4	2
Employés	10	44	31	85	11	1	2	1
Ouvriers (y compris ouvriers agricoles)	14	47	24	85	12	1	1	0
Retraités	23	50	20	93	4	0	1	2
Autres inactifs	13	35	32	81	13	3	2	1
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>82</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Champ : personnes de plus de 15 ans.

**Tableau n° 14. Pratiques culturelles à l'âge adulte selon la catégorie socioprofessionnelle**

Au moins une fois au cours des 12 derniers mois...	2005			2006			
	Lecture de livre	Écoute de la radio	Écoute de CD, disques, cassettes	Cinéma	Musée ou exposition	Théâtre	Concert, spectacle
<b>Ensemble</b>	<b>58</b>	<b>87</b>	<b>75</b>	<b>51</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>32</b>
Agriculteur	31	85	57	39	24	8	19
Indépendant	49	91	73	50	33	14	29
Cadre et profession libérale	83	95	91	81	65	43	54
Profession intermédiaire	70	96	90	73	48	23	46
Employé	63	91	86	58	30	13	32
Ouvrier	32	91	76	46	17	6	22
Chômeur	51	85	86	62	18	7	28
Étudiant, élève	77	88	96	91	41	24	55
Retraité	52	78	47	26	29	15	22
Inactif et femme au foyer	53	77	69	34	20	9	18

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Champ : personnes de plus de 15 ans.

**Tableau n° 15. Taux d'adhésion à au moins une association selon la catégorie socioprofessionnelle**

Catégorie socioprofessionnelle	2006
Agriculteurs exploitants	41
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	31
Cadres et professions intellectuelles supérieur	45
Professions intermédiaires	39
Employés	27
Ouvriers (y compris ouvriers agricoles)	25
Retraités	38
Autres inactifs	29
<b>Ensemble</b>	<b>34</b>

Source : INSEE, statistiques sur les revenus et conditions de vie

**Tableau n° 16. Le taux d'abstention aux élections selon la catégorie socioprofessionnelle**

En 2004 ont eu lieu les élections régionales et européennes. Ce tableau mesure le taux d'abstention systématique (abstention à tous les tours des deux scrutins) selon la catégorie socioprofessionnelle.

Agriculteur	17%
Commerçant, artisan, chef d'entreprise	23%
Cadre, profession intellectuelle	15%
Prof intermédiaire	22%
Employé	26%
Ouvrier	29%
Retraité	20%
Autre inactif	34%

Source : INSEE, enquête de participation électorale

**Tableau n° 17. Le vote pour Nicolas Sarkozy au 2<sup>nd</sup> tour de l'élection présidentielle de 2007 selon la catégorie socioprofessionnelle du « chef de ménage »**

En %

Commerçant, artisan, chef d'entreprise	82
Cadre, profession intellectuelle	49
Prof intermédiaire	46
Employé	43
Ouvrier	41
Retraité	63
Autre inactif	45

Source : sondage SOFRES.

**Tableau n° 18. La catégorie socioprofessionnelle des couples**

**Figure 2 - Répartition des femmes en couple selon leur groupe social et celui de leur conjoint**

en %

Groupe social de l'homme	Groupe social de la femme							Total
	Agricultrice	Indépendante non agricole	Cadre ou profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employée	Ouvrière	Sans activité professionnelle	
Agriculteur	72,1	3,7	1,4	2,3	2,4	3,7	5,6	5,6
Indépendant non agricole	4,4	37,9	8,7	8,7	8,8	7,0	8,7	9,6
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	1,6	9,7	47,1	24,4	9,5	3,7	10,5	13,1
Profession intermédiaire	3,1	14,0	25,0	31,4	19,7	12,7	11,6	19,4
Employé	4,1	11,2	8,2	13,7	18,8	13,4	14,7	15,3
Ouvrier	14,6	23,3	8,5	18,9	40,6	59,2	46,1	36,3
Sans activité professionnelle	0,1	0,2	1,1	0,6	0,4	0,3	2,8	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : femmes vivant en ménages ordinaires, en couple en 1999 ou ayant déjà vécu en couple.  
Source : Insee, enquête étude de l'histoire familiale de 1999.

**Figure 3 - Répartition des hommes en couple selon leur groupe social et celui de leur conjointe**

en %

Groupe social de l'homme	Groupe social de la femme							Total
	Agricultrice	Indépendante non agricole	Cadre ou profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employée	Ouvrière	Sans activité professionnelle	
Agriculteur	51,2	3,0	1,3	7,2	19,1	9,5	8,8	100,0
Indépendant non agricole	1,8	17,7	4,9	16,1	41,2	10,4	7,9	100,0
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	0,5	3,3	19,4	33,1	32,7	4,0	7,0	100,0
Profession intermédiaire	0,6	3,3	6,9	28,8	45,8	9,3	5,2	100,0
Employé	1,1	3,3	2,9	16,0	55,7	12,6	8,5	100,0
Ouvrier	1,6	2,9	1,3	9,3	50,6	23,3	11,1	100,0
Sans activité professionnelle	0,6	1,6	9,2	17,5	26,6	5,8	39,7	100,0
<b>Total</b>	<b>4,0</b>	<b>4,5</b>	<b>5,4</b>	<b>17,8</b>	<b>45,3</b>	<b>14,3</b>	<b>8,8</b>	<b>100,0</b>

Champ : hommes vivant en ménages ordinaires, en couple en 1999 ou ayant déjà vécu en couple.  
Source : Insee, enquête étude de l'histoire familiale de 1999.

## **5. La mobilité sociale : catégorie socioprofessionnelle du fils en fonction de celle du père en 2003**

**Tableau n° 19. Effectifs (en milliers)**

CSP du fils	CSP du père						Ensemble
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	
Agriculteur	252	6	2	2	3	20	<b>285</b>
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	72	182	37	60	43	225	<b>619</b>
Cadre et profession intellectuelle supérieure	105	189	310	266	144	304	<b>1317</b>
Profession intermédiaire	190	205	152	263	179	701	<b>1690</b>
Employé	98	79	37	73	108	375	<b>770</b>
Ouvrier	426	210	52	135	169	1373	<b>2364</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1143</b>	<b>870</b>	<b>591</b>	<b>800</b>	<b>644</b>	<b>2998</b>	<b>7045</b>

**Champ** : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 2003.

**Lecture** : en 2003, 7 045 000 hommes âgés de 40 à 59 ans ont un emploi ou sont d'anciens actifs occupés. Parmi eux, 2 364 000 sont ouvriers, soit 34 % des hommes de cette classe d'âge. Ces ouvriers n'ont pas tous grandi dans le même milieu : 1 373 000 ont un père qui était lui aussi ouvrier (soit 58 % d'entre eux), 169 000 ont un père qui était employé (soit 7 %), etc.

Source : Insee, enquête FQP (formation et qualification professionnelle), 2003.

**Tableau n° 20. En % de l'ensemble**

CSP du fils	CSP du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	3,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	<b>4,0</b>
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,0	2,6	0,5	0,9	0,6	3,2	<b>8,8</b>
Cadre et profession intellectuelle supérieure	1,5	2,7	4,4	3,8	2,0	4,3	<b>18,7</b>
Profession intermédiaire	2,7	2,9	2,2	3,7	2,5	10,0	<b>24,0</b>
Employé	1,4	1,1	0,5	1,0	1,5	5,3	<b>10,9</b>
Ouvrier	6,0	3,0	0,7	1,9	2,4	19,5	<b>33,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,2</b>	<b>12,3</b>	<b>8,4</b>	<b>11,4</b>	<b>9,1</b>	<b>42,6</b>	<b>100</b>

**Tableau n° 21. % en ligne (origines)**

CSP du fils	CSP du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	88	2	1	1	1	7	<b>100</b>
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	12	29	6	10	7	36	<b>100</b>
Cadre et profession intellectuelle supérieure	8	14	24	20	11	23	<b>100</b>
Profession intermédiaire	11	12	9	16	11	41	<b>100</b>
Employé	13	10	5	9	14	49	<b>100</b>
Ouvrier	18	9	2	6	7	58	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>43</b>	<b>100</b>

**Tableau n° 22. % en colonnes (destinées)**

CSP du fils	CSP du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	22	1	0	0	0	1	4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	21	6	8	7	8	9
Cadre et profession intellectuelle supérieure	9	22	52	33	22	10	19
Profession intermédiaire	17	24	26	33	28	23	24
Employé	9	9	6	9	17	12	11
Ouvrier	37	24	9	17	26	46	34
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau n° 23. Mobilité sociale structurelle et nette en 1977, 1993 et 2003**

En %

	1977	1993	2003
Proportion d'hommes ayant une position sociale différente de celle de leur père	57	65	65
<i>Dont mobilité structurelle</i>	20	22	25
<i>Dont mobilité nette</i>	37	43	40

Champ : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 1977, 1993 et 2003.

**Tableau n° 24. Revenu moyen en fonction de l'origine sociale individuelle**

En euros 2002

	Revenu moyen									
	Avant impôts et transferts					Après impôts et transferts				
	1979	1984	1989	1994	2000	1979	1984	1989	1994	2000
Agriculteurs	12 874	14 079	14 058	16 839	17 541	12 914	14 018	14 219	16 728	17 395
Artisans	19 295	17 846	19 199	21 328	20 174	18 137	16 814	16 464	20 214	19 691
Cadres	26 375	26 126	26 435	25 038	24 543	24 490	23 694	23 975	22 946	23 033
Professions intermédiaires	21 225	21 752	20 668	20 122	20 511	20 055	20 292	19 748	19 156	19 534
Employés	17 379	18 195	19 753	16 633	17 720	16 884	17 486	16 970	18 053	17 747
Ouvriers	14 612	15 320	15 440	15 406	15 006	14 592	15 252	15 305	15 586	15 709
<b>Ensemble</b>	<b>16 503</b>	<b>17 154</b>	<b>17 676</b>	<b>16 774</b>	<b>18 313</b>	<b>16 070</b>	<b>16 590</b>	<b>17 161</b>	<b>18 178</b>	<b>18 180</b>

Lecture : la catégorie sociale est celle du père de l'enquête.  
 Champ : personnes de référence du ménage de 30 à 50 ans.  
 Source : enquêtes Budget de Famille, Insee.

**Séance n° 7. Exercice**

**Tableau. Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2006**

	Saint-Denis	Neuilly-sur-Seine	France métropolitaine
<b>Ensemble</b>	<b>48591*</b>	<b>27 854*</b>	<b>29 319 789*</b>
Agriculteurs exploitants	4	21	548 029
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1 851	2 506	1 622 398
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 927	14 351	4 157 826
Professions intermédiaires	9 052	5 031	6 937 201
Employés	17 784	4 755	8 595 495
Ouvriers	13 983	1 085	7 140 185

\* La somme des nombres des lignes inférieures devrait être égale à ce nombre. Elle est en réalité légèrement inférieure car certains individus n'ont pas pu être classés dans l'une des catégories.

	Saint-Denis	Neuilly-sur-Seine	France métropolitaine
<b>Ensemble</b>	<b>100*</b>	<b>100*</b>	<b>100*</b>
Agriculteurs exploitants	0,0	0,1	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises			
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
Professions intermédiaires			
Employés			
Ouvriers			

\* La somme des pourcentages des lignes inférieures devrait être égale à 100. Elle est en réalité inférieure pour la même raison que ci-dessus.

**Question n° 1 (12 points)**

- Complétez le second tableau, en remplaçant les effectifs du premier par des pourcentages (un chiffre après la virgule). Les pourcentages doivent exprimer la part de chaque catégorie socioprofessionnelle par rapport au total de la colonne (population de Saint-Denis, Neuilly, ou de la France). C'est pourquoi le total de chaque colonne est égal à 100.

Si la part d'une catégorie socioprofessionnelle dans la population d'une ville est supérieure à la part de cette catégorie dans la population de la France métropolitaine, alors on peut dire qu'elle est sur-représentée dans cette ville. Inversement, si sa part est inférieure à ce qu'elle est en France, elle est sous-représentée.

- En partant de cette idée, quelles sont les catégories qui sont sous-représentées à Saint-Denis ? Quelles sont celles qui sont sur-représentées ?
- Même question pour Neuilly-sur-Seine.
- Résumez les résultats en une ou deux phrases et essayez de l'expliquer.

**Question n° 2 (8 points)**

- Reprenez vos résultats et calculez les écarts de points entre la part de chaque catégorie socioprofessionnelle dans chaque ville et la part de la même catégorie en France.
- Quelle ville s'écarte le plus de la composition socioprofessionnelle de la France ?
- La plupart des commentaires (politiques, médiatiques...) sur la ségrégation résidentielle (ou les « ghettos ») dans la société française se focalisent sur les communes populaires. A partir des résultats que vous avez dégagés, peut-on suggérer une autre manière de voir ?